

INDICATEURS

INDICATEURS RELATIFS À LA MISSION D'ENCOURAGEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE LÉGALE, QU'ELLE SOIT COMMERCIALE OU NON (POINT 1 DE L'ANNEXE AU DÉCRET N°2011-386)

Facteurs favorisant le développement de la consommation respectueuse du code de la propriété intellectuelle : motifs invoqués par les internautes pour se tourner vers les offres respectueuses du code de la propriété intellectuelle (point 1.1 de l'annexe au décret n°2011-386)

Parmi les facteurs favorisant le développement de la consommation de biens culturels respectueuse du CPI, le souci d'être en conformité avec la loi arrive en tête des motifs évoqués par les internautes pour se tourner vers les offres respectueuses du droit d'auteur (50%). Le respect des auteurs et créateurs est aussi un motif essentiel, puisqu'il

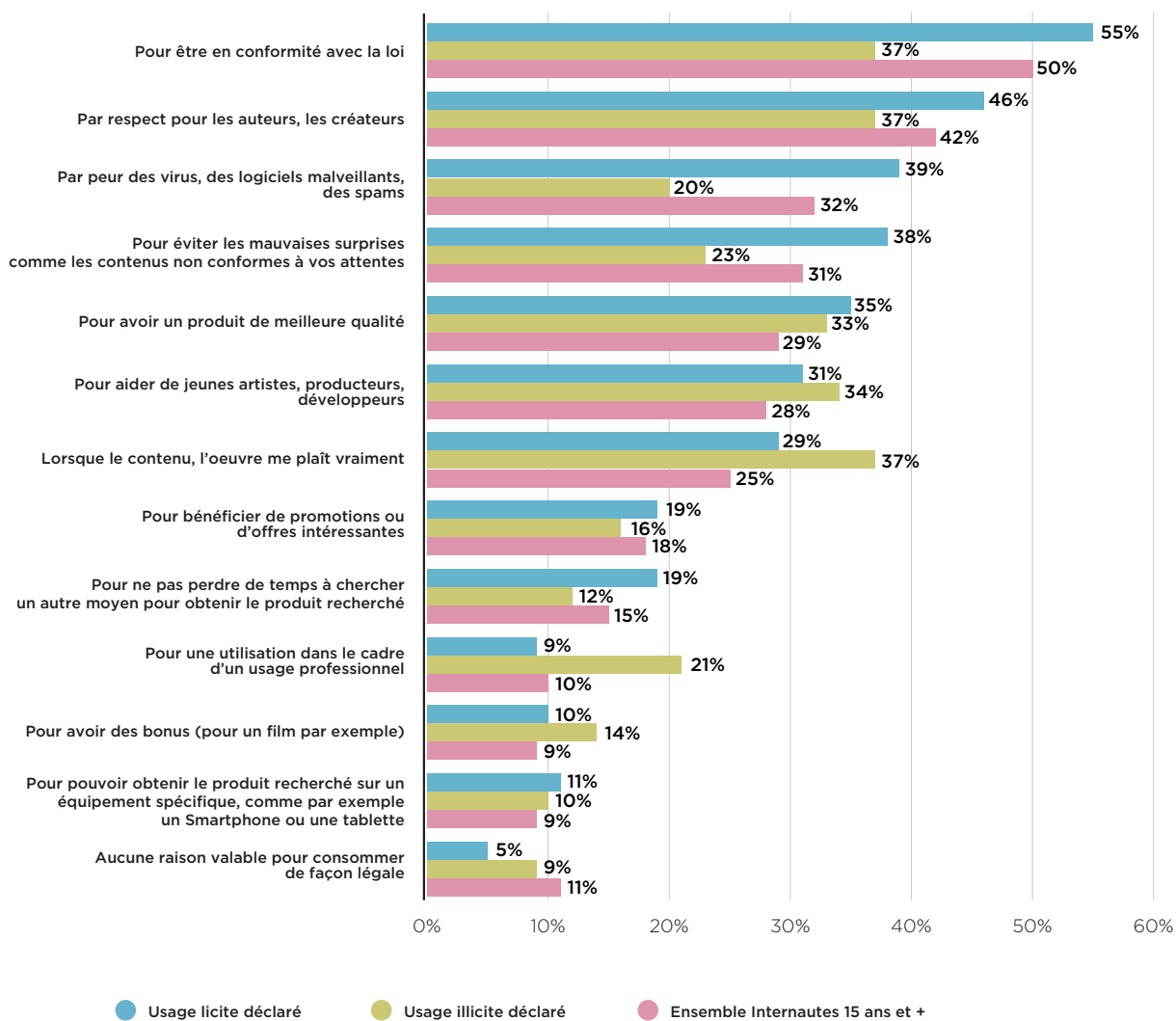


arrive en deuxième position avec 42%. Viennent ensuite des critères liés au contenu des œuvres en lui-même, avec :

- la peur des virus, logiciels malveillants et spams (32%) ;
- la crainte de mauvaises surprises / d'un contenu non conforme (31%) ;
- l'obtention d'un contenu de meilleure qualité (29%).

Voici plusieurs raisons qui peuvent inciter à consommer de façon LÉGALE des produits culturels sur Internet. Indiquez celles que vous trouvez personnellement les plus motivantes pour consommer de façon légale. Une ou plusieurs réponses possibles.

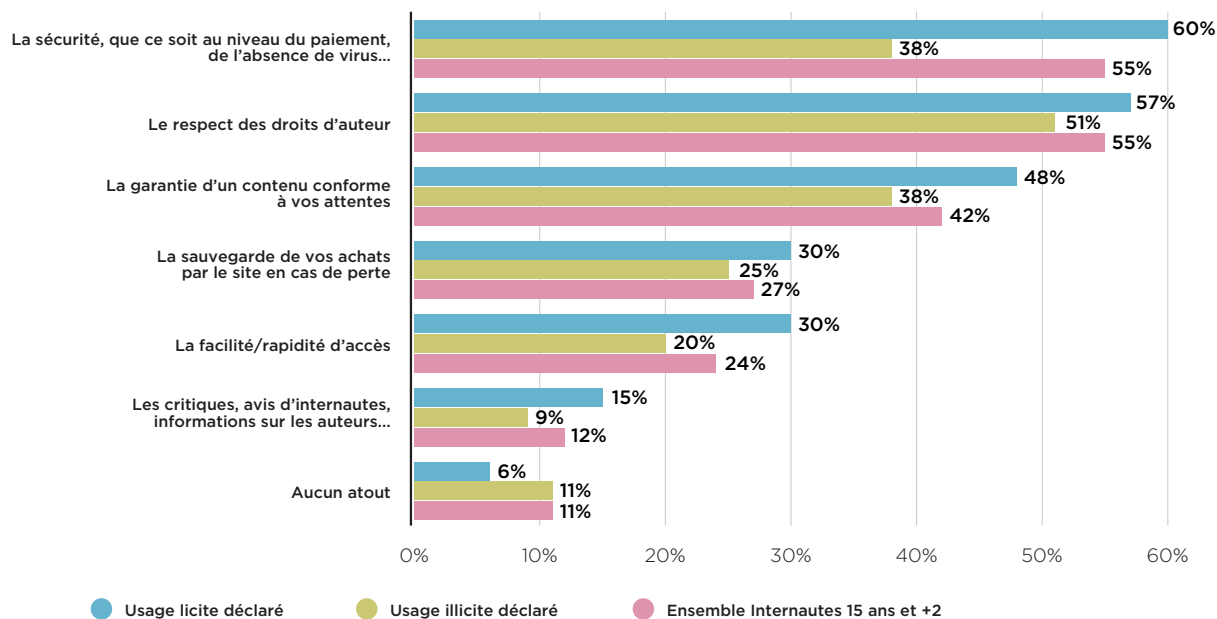
Je consommerais de façon légale...



Source : Hadopi, fév. 2014, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

Parmi les différentes qualités suivantes, quels sont selon vous le ou les atouts de l'offre légale par rapport à l'offre illégale ?

Les atouts de l'offre légale par rapport à l'offre illégale sont :



Source : Hadopi, fév. 2014, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

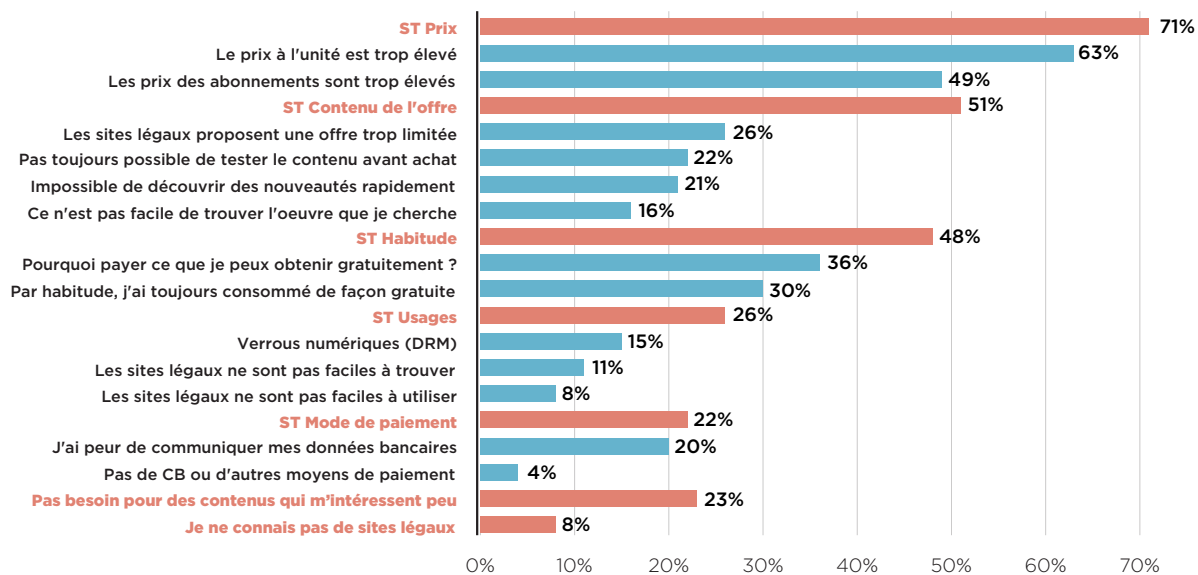
Pour plus d'un internaute sur deux interrogé, les atouts de l'offre licite par rapport à l'offre illicite sont :

- la sécurité de l'offre (paiement, absence de virus, etc.) ;
- le respect des droits d'auteurs.

À noter que ces deux facteurs sont complémentaires (55% chacun) alors que la précédente vague du rapport 2012 montrait une légère préférence pour la sécurité (58%) par rapport au respect des droits d'auteurs (56%). Vient ensuite la garantie d'un contenu conforme aux attentes chez 42% des sondés.

Facteurs faisant obstacle au développement de la consommation respectueuse du code de la propriété intellectuelle : motifs invoqués par les internautes pour se détourner des offres respectueuses du code de la propriété intellectuelle (point 1.2 de l'annexe au décret n°2011-386)

Pour quelle(s) raison(s) ne consommez-vous pas aujourd'hui de la musique, des vidéos, des jeux vidéo, des livres, des séries TV, des photos ou des logiciels de façon licite ?



Base : Individus ayant déclaré consommer au moins un bien de manière illicite

Source : Hadopi, fév. 2014, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

Parmi les motifs invoqués par les internautes pour se détourner des offres respectueuses du Code de la propriété intellectuelle, le prix reste le principal argument avancé (71%). Le contenu de l'offre arrive ensuite en seconde position (51%), suivi par le poids des habitudes (48%).

Indicateurs relatifs au développement de l'offre légale labellisée (point 1.3 de l'annexe au décret n°2011-386) : nombre de services de communication au public en ligne labellisés en application de l'article L131-23 du CPI

Nombre de services de communication au public en ligne labellisés en application de l'article L. 331-23 du CPI et ventilation des services selon :

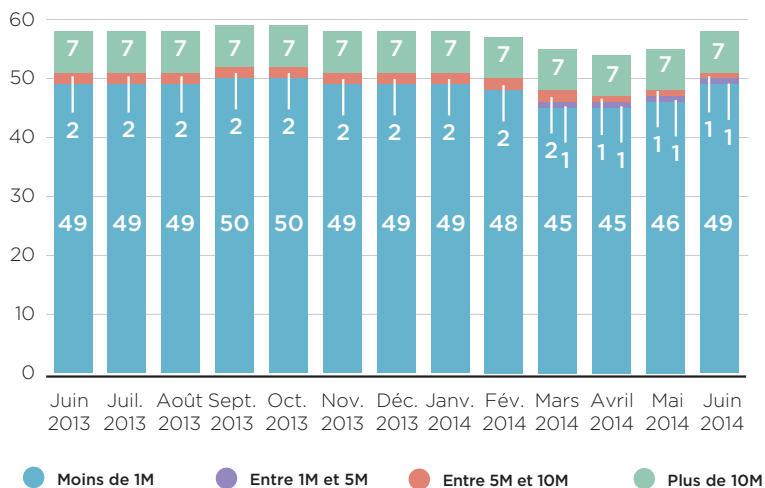
Nombre d'œuvres et objets protégés proposés :

- Inférieur à 1 000 000 ;
- Entre 1 000 000 et inférieur à 5 000 000 ;
- Entre 5 000 000 et inférieur à 10 000 000 ;
- Supérieur à 10 000 000.

Conditions d'accès à la lecture et de reproduction des œuvres et objets protégés proposés

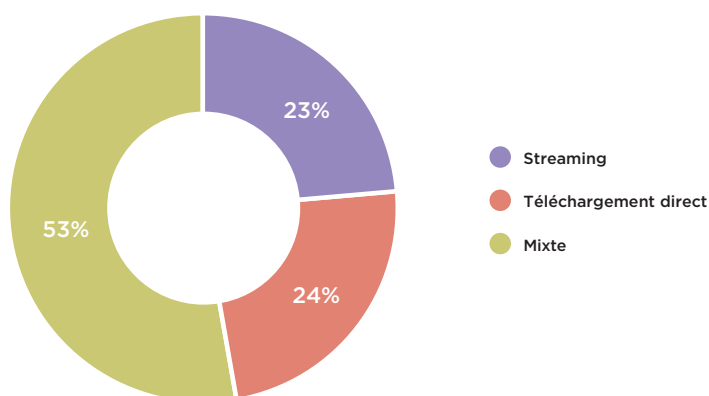
- Diffusion en flux (streaming), gratuit et/ou payant ;
- Mise en œuvre de mesures techniques de protection ;
- Autres.

Évolution des plateformes labellisées par taille du catalogue



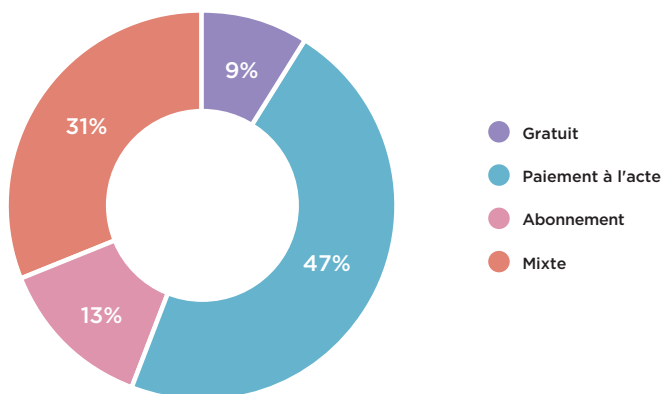
Source : outil interne de suivi des labellisations

Mode de lecture des contenus



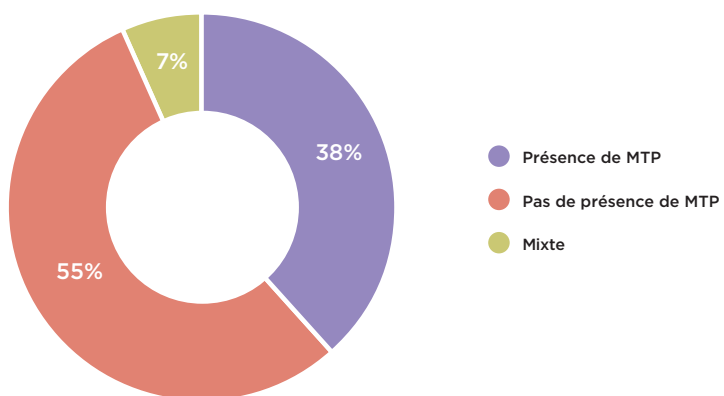
Source : outil interne de suivi des labellisations

Mode d'accès aux contenus



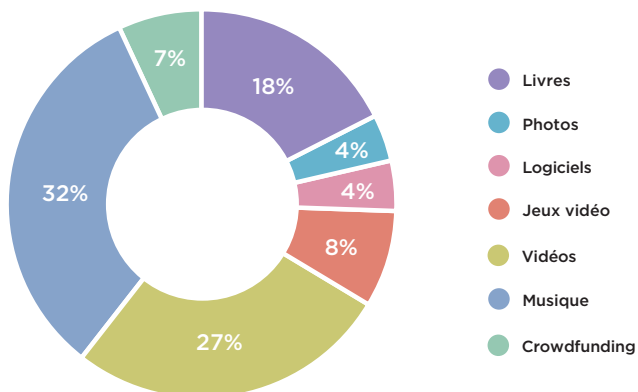
Source : outil interne de suivi des labellisations

Mesures techniques de protection



Source : outil interne de suivi des labellisations

Catégories d'œuvres et objets protégés proposés

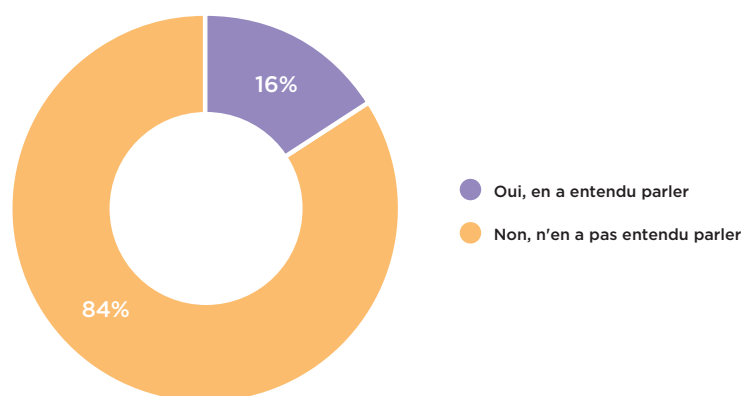


Indicateurs relatifs à la perception du label accordé en application de l'article L. 331-23 du code de la propriété intellectuelle (point 1.4 de l'annexe au décret n°2011-386).

Indicateurs relatifs au développement de l'offre légale labellisée

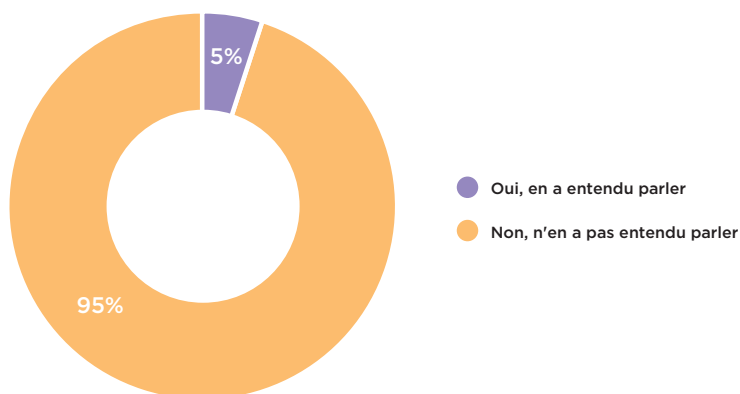
Proportion du public ayant connaissance du label accordé en application de l'article L. 331-23 du CPI : 16% des internautes déclarent avoir entendu parler d'un label permettant d'identifier les sites respectueux du droit d'auteur.

Avez-vous entendu parler d'un label permettant d'identifier des sites et plateformes Internet proposant des offres légales, respectueuses du droit d'auteur (musique, jeux vidéo, livres, films, séries TV, photos ou logiciels) ?



Base : Ensemble des participants

Avez-vous entendu parler du label PUR (Promotion des Usages Responsables) ?



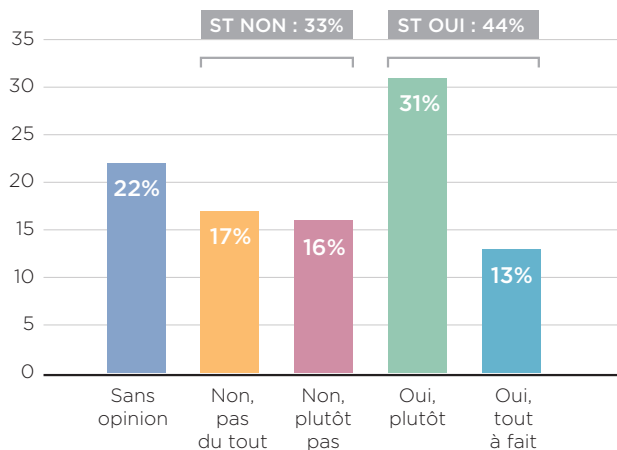
Source : Hadopi, déc. 2013, Baromètre de l'offre légale 2^e vague

Incidence de ce label dans les critères de choix d'une offre par le public

Une fois présenté, le label apparaît comme utile pour les internautes : 44% d'entre eux estiment qu'il peut avoir une incidence dans leur choix de consommation de produits et services culturels sur Internet.

Le graphique suivant permet d'observer que, de façon générale, la présence d'un label sur un site est un indice permettant aux internautes d'identifier le caractère légal d'un site.

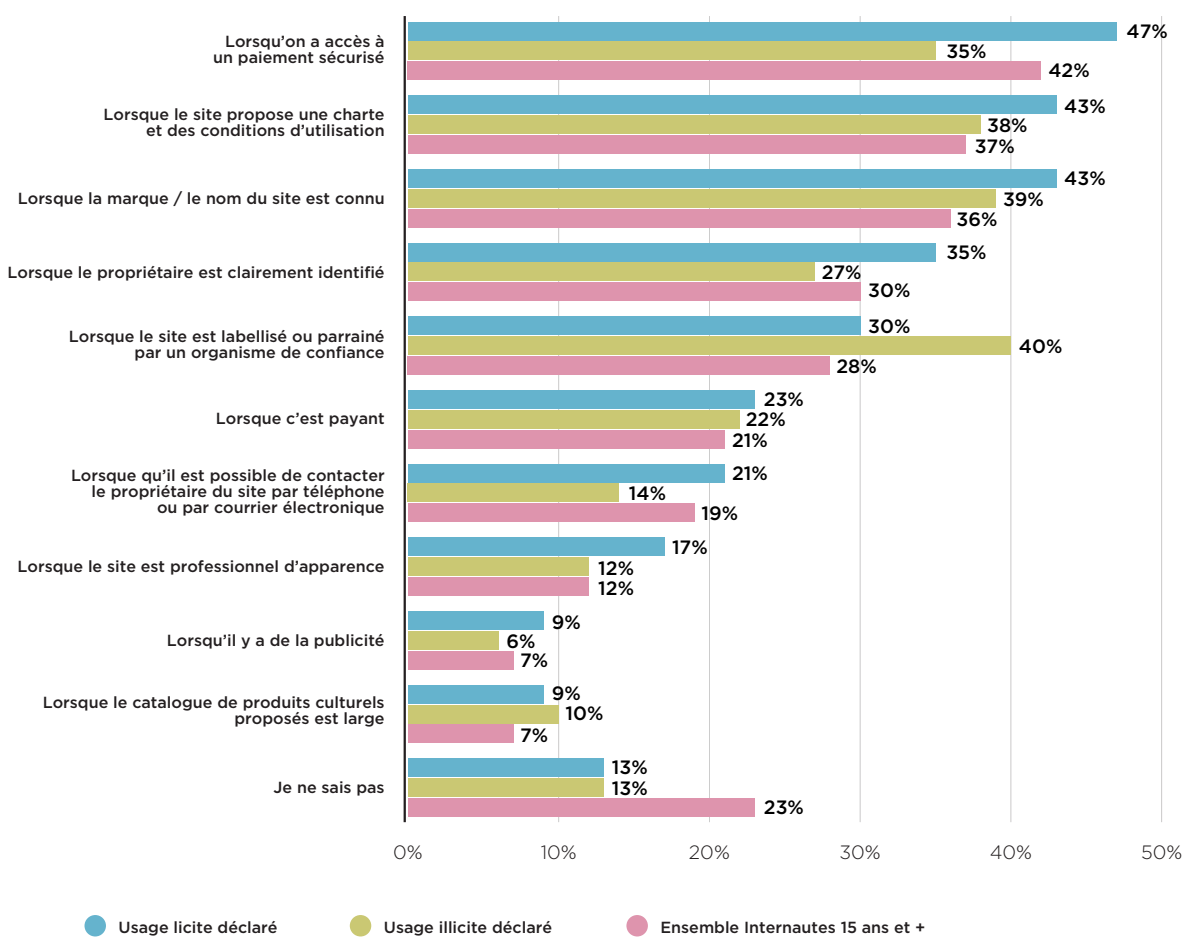
Diriez vous que le label PUR (Promotion des Usages Responsables) peut avoir une incidence dans votre choix de consommation sur Internet de produits culturels (musique, vidéos, jeux vidéo, livres, séries TV, photos ou logiciels) ?



Source : Hadopi, déc. 2013, Baromètre de l'offre légale 2^e vague

Parmi les éléments listés ci-dessous, lesquels vous permettent d'identifier le caractère légal des sites proposant des produits ou services culturels ?

C'est légal ...



Source : Hadopi, fév. 2014, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

INDICATEURS RELATIFS À LA MISSION D'OBSERVATION DE L'UTILISATION, QU'ELLE SOIT LICITE OU ILLICITE, DES ŒUVRES ET DES OBJETS PROTÉGÉS PAR UN DROIT D'AUTEUR OU UN DROIT VOISIN SUR LES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (POINT 2 DE L'ANNEXE AU DÉCRET N°2011-386)

Volume de l'utilisation des œuvres et objets protégés, qu'elle soit licite ou illicite, sur les réseaux de communication au public en ligne et ventilation selon les catégories d'œuvres et d'objets protégés et les modes d'utilisation (point 2.1 de l'annexe du décret n°2011-386)

Pour apporter des éléments de réponse à cette question, l'Hadopi avait réalisé en 2012 une étude basée sur la méthode des carnets de consommation. Cette étude a été reconduite en 2014 afin de pouvoir mettre à jour ces éléments de volume. Lors de cette étude il a été demandé aux participants de renseigner des questionnaires en ligne de façon quotidienne, durant sept jours consécutifs et d'y relever sa consommation journalière de

musique, films, séries, jeux vidéo, et livres/BD dématérialisés.

12 256 internautes âgés de 15 ans et plus ont été interrogés lors de la phase de recrutement. Au bout des sept jours consécutifs d'enquête, 5 985 personnes avaient correctement rempli l'ensemble des carnets de consommation. Elles sont représentatives des consommateurs de biens culturels. Cette étude a ainsi permis d'obtenir les volumes consommés suivants⁽⁸⁵⁾.

Au cours de la semaine de test, les consommateurs de chacun des biens culturels suivant ont consommé...

	EN STREAMING*	EN TÉLÉCHARGEMENT*
Musique	129 102 morceaux de musique	9 270 morceaux de musique
Films	3 310 films	1 951 films
Séries TV	11 231 épisodes	4 747 épisodes
Livres / BD	1 221 livres/BD	1 277 livres / BD
Jeux vidéo	Non posé	1 568 jeux

* Il s'agit ici aussi bien de plateformes diffusant des contenus illicites ou licites

(85) Étude du volume de consommation des biens et services culturels dématérialisés- Étude « Carnets de Consommation » - juin 2014, Hadopi-Opinion Way, dont le terrain s'est déroulé en juin 2014 (publication ultérieure).

	EN STREAMING*	EN TÉLÉCHARGEMENT*
Musique	31,59 morceaux de musique	7,99 morceaux de musique
Films	1,89 films	2,11 films
Séries TV	4,43 épisodes	5,09 épisodes
Livres / BD	2,35 livres / BD	3,02 livres / BD
Jeux vidéo	Non posé	4,07 jeux

* Il s'agit ici aussi bien de plateformes diffusant des contenus illicites ou licites

En ce qui concerne la consommation sur des plateformes offrant des contenus licites versus celles offrant des contenus illicites, l'étude permet de recueillir les taux suivants.

	MUSIQUE		FILMS		SÉRIES TV		LIVRES / BD		JEU VIDÉO
	Streaming	Téléchargement	Streaming	Téléchargement	Streaming	Téléchargement	Streaming	Téléchargement	Téléchargement
LICITE	87%	65%	50%	24%	53%	23%	51%	44%	59%
ILLICITE	5%	19%	32%	57%	36%	60%	21%	23%	15%
NSP	8%	16%	18%	19%	11%	17%	28%	33%	26%

Consommation payante d'œuvres et objets protégés, qu'elle soit licite ou illicite : évaluation du panier moyen déclaré de la consommation payante d'œuvres et objets protégés.

	ENSEMBLE INTERNAUTES 15 ET +
PANIER MOYEN MENSUEL	19 €
PANIER MOYEN MENSUEL (À PARTIR D'1 EURO DÉPENSÉ)	31 €

En déclaratif, le panier moyen consacré aux produits et services culturels dématérialisés est de 31 € à partir du premier euro dépensé. Par ailleurs, une étude dédiée aux pratiques de consommation sur

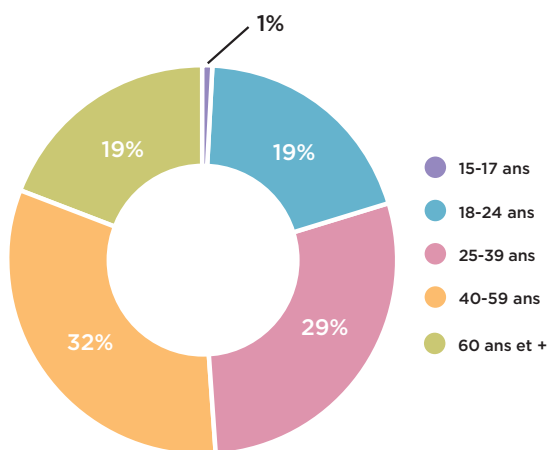
Source : Hadopi, juill. 2014, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

internet et aux dépenses culturelles a été réalisée en 2014 par l'Hadopi, afin d'étudier plus en

détail les caractéristiques de ce panier moyen.

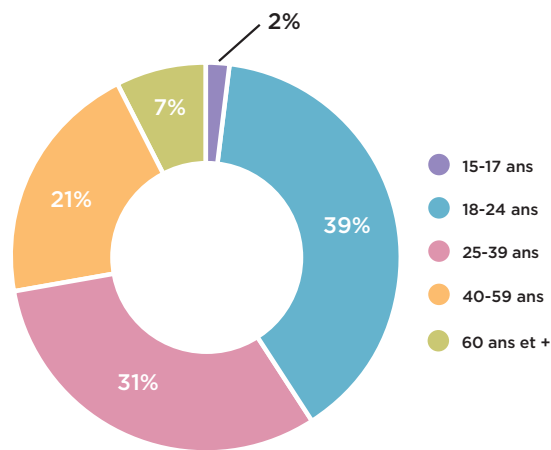
Profil des internautes qui utilisent de manière licite/illicite des œuvres et des objets protégés et ventilation selon leur âge, sexe, profession, équipement, lieu de résidence, antériorité de la pratique et capacité à distinguer l'utilisation licite de l'utilisation

Age des consommateurs « licites »



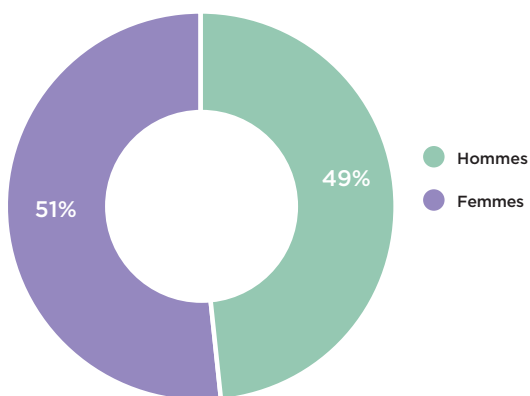
Source : Hadopi, fév. 2013, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

Age des consommateurs « illicites »



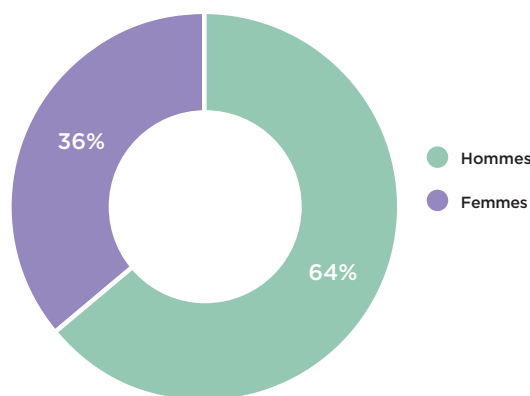
Source : Hadopi, fév. 2013, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

Sexe des consommateurs « licites »



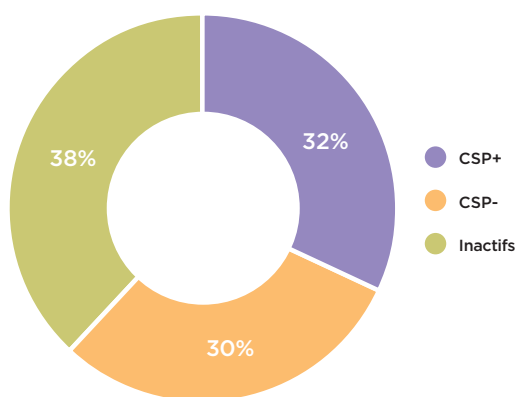
Source : Hadopi, fév. 2013, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

Sexe des consommateurs « illicites »



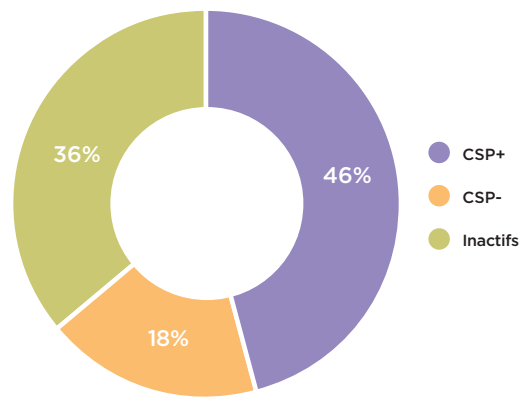
Source : Hadopi, fév. 2013, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

Profession et catégorie sociale des consommateurs « licites »



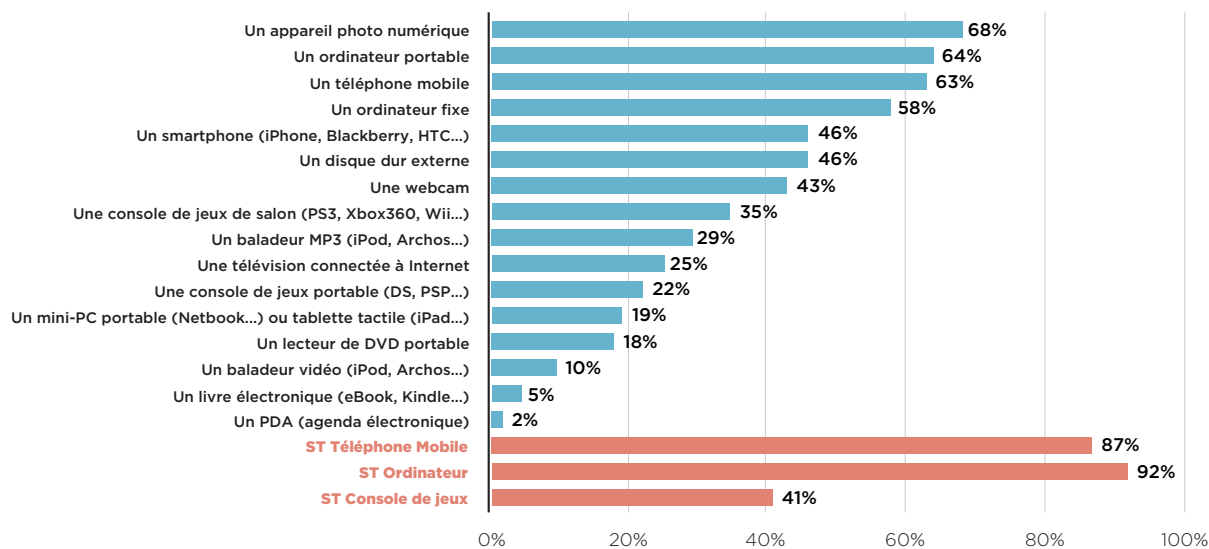
Source : Hadopi, fév. 2013, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

Profession et catégorie sociale des consommateurs « illicites »



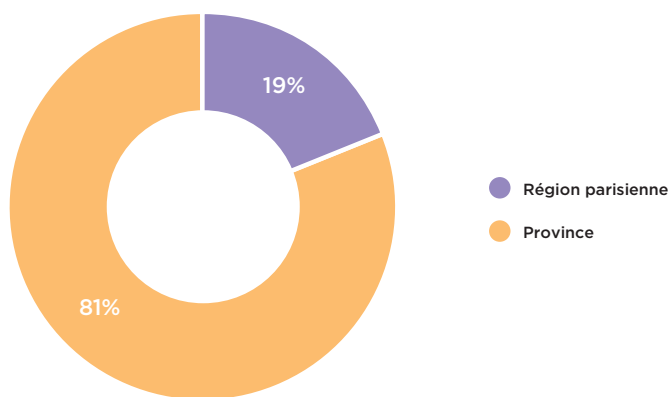
Source : Hadopi, fév. 2013, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

Parmi les équipements suivants, le(s)quel(s) possédez-vous à titre personnel ?



Base : Ensemble internautes 15 ans et +

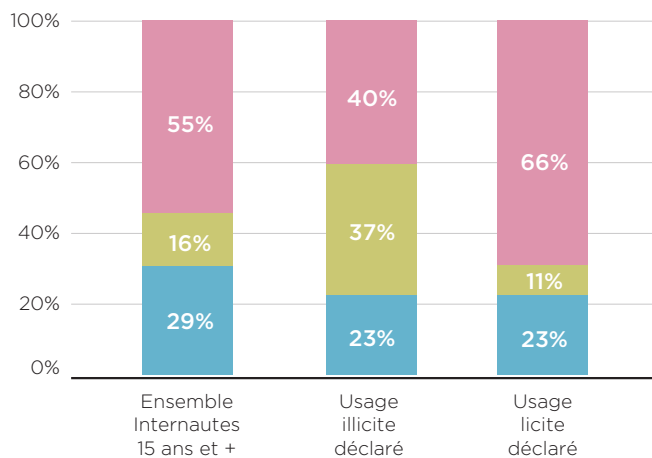
Département de résidence des consommateurs « licites »



Source : Hadopi, fév. 2013, Baromètre biens culturels et usages d'Internet

Capacité estimée à distinguer l'utilisation licite de l'utilisation illicite :

Lorsque vous consommez du contenu culturel sur Internet (musique, vidéos, jeux vidéo, livres, séries TV, photos ou logiciels) si vous payez ces contenus, est-ce que selon vous ils sont :



Les contenus payants sont...

- ... forcément légaux
- ... pas forcément légaux
- Je ne sais pas

Base : Ensemble internautes 15 ans et +